



**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 9

Présents : 6

Nombre de suffrages : 6

**DATE DE LA CONVOCATION**

23/05/2023

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix-sept heures et cinquante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

**Présents** : Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE

**Absents-excuses** : Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME et Madame Martine THOMAZIC

**Pouvoirs** :

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

**1/ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE COLIS DE FIN D'ANNEE 2023**

Les membres de la commission ont décidé de faire appel à un fournisseur pour la préparation des colis destinés à être offerts aux personnes de 70 ans et plus ayant leur résidence principale à CIVRAY et ne pouvant participer au repas des Le CCAS a sollicité les sociétés Esprit Gourmet et Eymet Village pour la confection des colis.

Après étude des tarifs, la Société Esprit Gourmet propose des colis d'un montant de 21.70€ TTC pour un colis simple et 32.95€ TTC pour un colis double.

La Société EYMET Village propose des colis d'un montant de 22.88€ TTC pour un colis simple et 29.93€ TTC pour un colis double.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'accepter la proposition de la société Eymet Village et de lui confier la réalisation des colis pour un montant de 22.90 € TTC maximum pour un colis simple et de 29.95 € TTC maximum pour un colis double,
- d'autoriser Madame la Présidente à inscrire la dépense au budget du CCAS.

A Civray, le 14 juin 2023

Le secrétaire de séance,  
Daniel LEMAISTRE

La Présidente,  
Sonia PAZOS-MONVOISIN



**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 9

Présents : 6

Nombre de suffrages : 6

**DATE DE LA CONVOCATION**

23/05/2023

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix-sept heures et cinquante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

**Présents** : Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Chantal MASIA, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE

**Absents-excuses** : Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME et Madame Martine THOMAZIC

**Pouvoirs** :

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

**2/ PARTICIPATION 2023 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**

Par convention pluriannuelle, le CCAS s'est engagé à participer au financement du Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental du Cher. Le montant de la participation doit être délibéré chaque année. Pour information, le CCAS a versé 200 € pour 2022. Pour cette même année, le FSL a aidé 3 ménages de CIVRAY (2 aides à l'énergie pour 495 € et 1 aide à l'eau pour 141 €, pas d'aide au règlement du loyer).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration décident :

- d'allouer pour l'année 2023 une participation de 200 € au Fonds Solidarité Logement,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à la participation au FSL,
- d'autoriser Madame la Présidente à inscrire la dépense au budget.

A Civray, le 14 juin 2023

Le secrétaire de séance,  
Daniel LEMAISTRE

La Présidente,  
Sonia PAZOS-MONVOISIN